



Réunions de Haut Niveau 2017

Résumé introductif

Depuis 2007, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la réforme du secteur afin de trouver des réponses aux grands défis, notamment l'efficacité de la gestion et de la protection des ressources en eau, le développement et la pérennisation des services d'eau et d'assainissement, ainsi que les modalités de financement. Cependant des lacunes persistent presque à tous les niveaux, surtout en matière de financement et de recouvrement des coûts.

A l'horizon 2030, dans le cadre de la réalisation de l'ODD6 relatif à l'Eau et l'Assainissement, prioritairement les cibles 6.1 et 6.2, en rapport avec l'eau potable, l'assainissement et hygiène, le Burundi ambitionne une couverture nationale de l'accès de la population à ces services à près de 100% (*Vision 2025 page 56*)

L'approvisionnement en eau potable **en milieu urbain** va passer de 54% à 75% pour le service à gestion sécurisée, et de 29 à 25% pour le service de base. En **milieu rural**, le service à gestion sécurisée aura passé de 1% à 15%, et de 59% à 80% pour le service de base, et l'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité passera de 37% à 80% en **milieu urbain** et de 0% à 20% en **milieu rural**, et sera de 18% à 15% en **milieu urbain** et de 20% à 80% en **milieu rural**. L'accès aux services limités d'assainissement aura passé de 40% à 5% en **milieu urbain** et de 73% à 20% en **milieu rural**, tandis que la défécation à l'air libre, aujourd'hui à 5% en **milieu urbain** et 7% en **milieu rural**, aura été éradiquée à moyen terme (horizon 2025).

A court terme (**2020**), le pays ambitionne d'atteindre une couverture de 79% en milieu urbain et de 5% en **milieu rural** pour l'approvisionnement en eau géré en toute sécurité, et de 95% en **milieu urbain** et 89% en **milieu rural** pour le service de base, tandis que en **2025** (moyen terme), cette couverture va passer à 84% en **milieu urbain** et à 10% en **milieu rural** pour l'approvisionnement en eau géré en toute sécurité, et respectivement à 97% et à 94% pour le service de base.

A court terme (**2020**), l'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité sera de 50% en **milieu urbain** et de 5% en **milieu rural**, et pour les services de base, respectivement, de 60% en milieu urbain et de 50% en **milieu rural**, alors que pour le moyen terme (**2025**), l'accès aux services géré en toute sécurité sera de 65% **milieu urbain** et de 12% en **milieu rural**, ces services seront respectivement, à 75% et 65% pour le service de base.

Pour atteindre ces objectifs, le Burundi aura besoin de **92,7 millions de dollars par an**, ainsi que des investissements beaucoup plus élevés à court, à moyen et à long terme (2030).

Lors de l'élaboration du Rapport National de priorisation et de contextualisation des ODD, l'investissement total du financement des cibles retenues de l'ODD6 est estimé au Burundi à **1.085.418.200 USD** pour l'eau potable et à **212.651.550 USD pour l'assainissement, soit un total de 1.298.069.750 USD** et le déficit global de ce financement est estimé à 60%, soit un montant de **778.841850 US Dollars (Référence Gap CDMT 2015-2017 – RAC 2013)**.

Les aspirations sont les plus fortes pour l'assainissement en milieu rural où les niveaux de service de base ou limité sont respectivement à 20% et à 68% et nécessiteront une forte participation des ménages pour mettre fin à la défécation à l'air libre (*DAL : 7%*) pour se rapprocher des services d'assainissement de base.

Cinq principales actions destinées à garantir une approche agressive progrès :

- La Stratégie de mobilisation des Financement WASH (2015) est à mettre en œuvre pour canaliser les ressources publiques et privées nécessaires (*taxes, tarifs & transferts*) à la réalisation de l'ODD6 ;
- La stratégie nationale pour l'ATPC/CLTS (2017) est à mettre en œuvre, en plus du déploiement des 34 Cadres formateurs des formateurs ATPC pour étendre la FDAL dans les Zones rurales, passant des 18 Communes à toutes les 116 Communes du pays pour améliorer l'accès à des niveaux d'assainissement de base ;
- Vulgariser et mettre en œuvre la Stratégie Nationale Pro-pauvre (2014) et mieux cibler les ressources nécessaires pour améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de base EAH ;
- Améliorer la capacité du secteur EAH en matière de gestion des connaissances et d'innovation pour la mise au point d'approches et de modèles de fourniture de services plus appropriés et plus économiques ;
- Améliorer en zones rurales, le processus de la maîtrise d'ouvrages communale et les mécanismes de collecte des redevances WASH, et augmenter le taux de recouvrement des factures EAH dans les 2 milieux (Urbain & rural) et verrouiller les financements pour les coûts d'exploitation et de maintenance.

1. Aperçu de la vision et des cibles liées aux ODD

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène respecte les orientations du Plan Cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau (2011-2020) et la Stratégie de la Politique Nationale d'Assainissement (2015-2025). La priorité de ces stratégies est l'élimination de la défécation à l'air libre d'ici à 2025 et l'accès universel à un approvisionnement en eau de base (100%) d'ici à 2030, ainsi qu'un assainissement de base de 90% en milieu urbain et 80% en milieu rural.

En 2015, le Burundi est parvenu à une couverture de 60 % pour l'eau et de 17 % pour les installations d'assainissement répondant aux critères d'hygiène. Cela n'a pas été suffisant pour atteindre les OMD respectivement de 79% pour l'eau et 72% pour l'assainissement. Les objectifs et les normes inclus dans les ODD imposent des exigences beaucoup plus élevées.

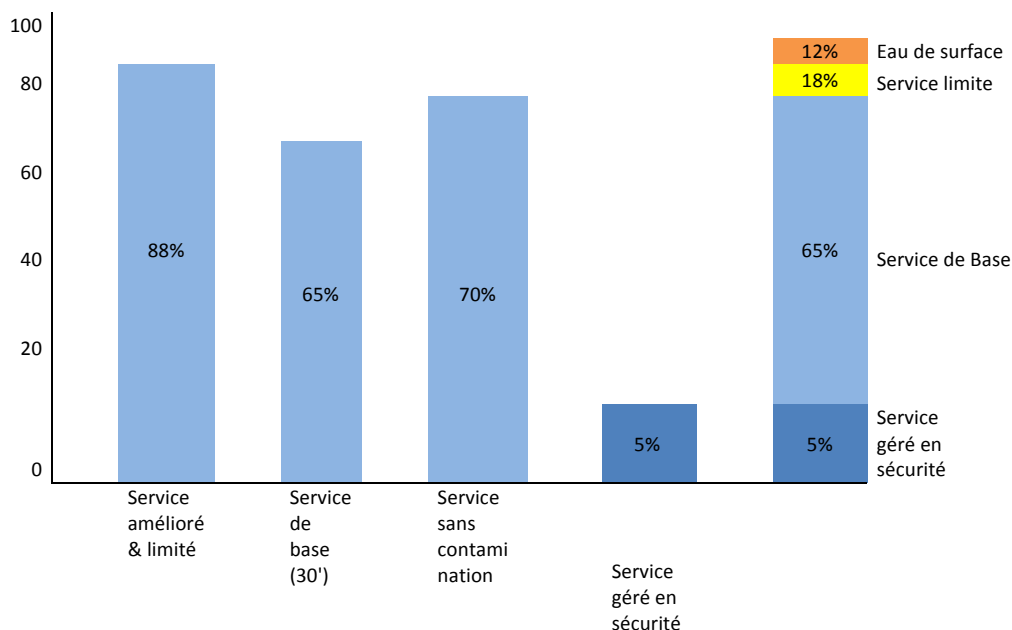
Tableau 1 : A court, à moyen terme et à long terme (2030) les résultats escomptés sont repris dans le tableau suivant

	Situation de base 2010	Situation fin 2015	Situation fin 2020	Situation fin 2025	Situation fin 2030
Population totale	8.444.784	9.507.982	10.705.036	12.052.799	13.307.264
Population rurale	7.591.861	8.547.676	9.623.827	10.835.466	11.963.230
Population urbaine	852.923	960.306	1.081.209	1.2217.333	1.344.034
Taux de couverture AEP milieu rural	55%	63% (60)*	89%	94%	100%
Taux de couverture AEP milieu urbain	83%	90% (83)*	95%	97%	100%
Taux de couverture ass. milieu rural	35%	50% (15)*	50%	65%	80%
Taux de couverture ass. milieu urbain	34%	60% (27)*	60%	75%	90%

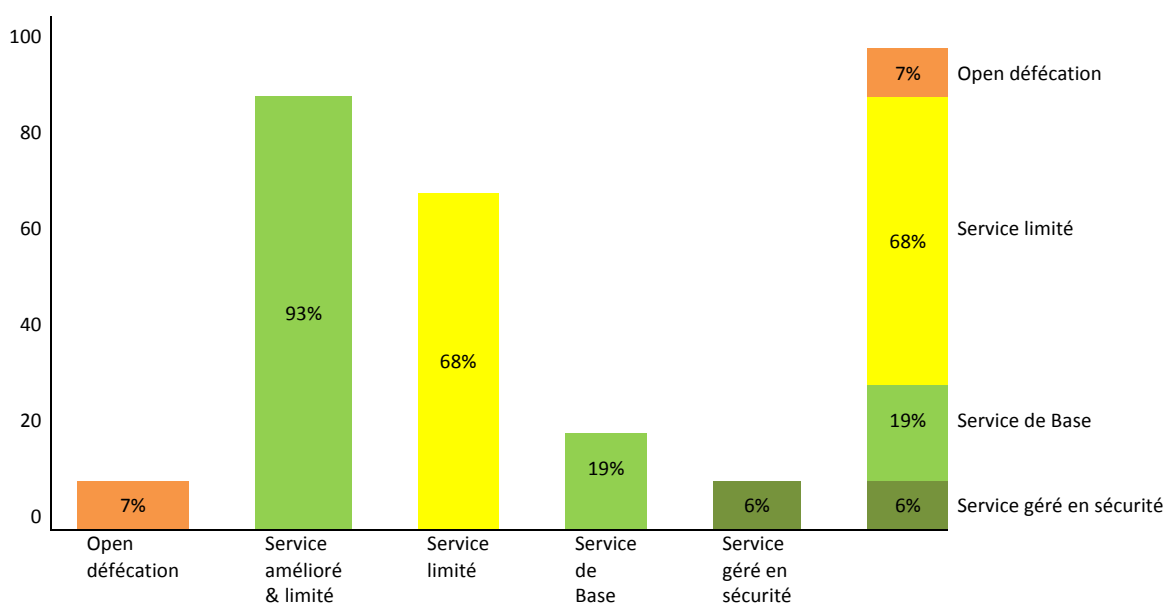
(*) : INEA-ATLAS 2012 pour l'eau potable et ENHAB 2014 pour l'assainissement de base

Les points d'achoppement les plus critiques à surpasser comprennent : la faiblesse dans la coordination et de l'intégrité du secteur, notamment le manque de séparation entre la supervision et la fourniture de services ; une forte dépendance aux financements publics et des problèmes liés aux capacités de recouvrement des coûts d'investissement et de maintenance ; des contraintes en matière de ressources humaines et financières ; l'absence de mécanisme de revue destiné à évaluer régulièrement les progrès réalisés ; des accords de financement pluriannuels limités de la part des partenaires qui réduisent la prévisibilité des plannings ainsi que l'habitat dispersé. Si ces questions ne trouvent pas de réponse, les progrès resteront lents et les cibles de l'ODD6 ne seront pas atteintes.

Graph 1 : 5 % de la population du Burundi a accès à un approvisionnement en eau géré en toute Sécurité



Graph 2 : 6 % de la population du Burundi a accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité.



2. Analyse du secteur – État des dispositifs fondamentaux et des comportements coopératifs du secteur

Le Burundi est en phase de consolidation des bases d'un secteur qui fonctionne bien. Les Politiques Nationales, les stratégies respectives et le Code de l'eau, y compris la Stratégie Pro-pauvre, sont disponibles. Le Rapport National sur la Priorisation et la Contextualisation des Cibles des ODD, comprenant la priorité sur les Cibles 6.1 (eau potable) et 6.2 (assainissement et hygiène), vient d'être élaboré.

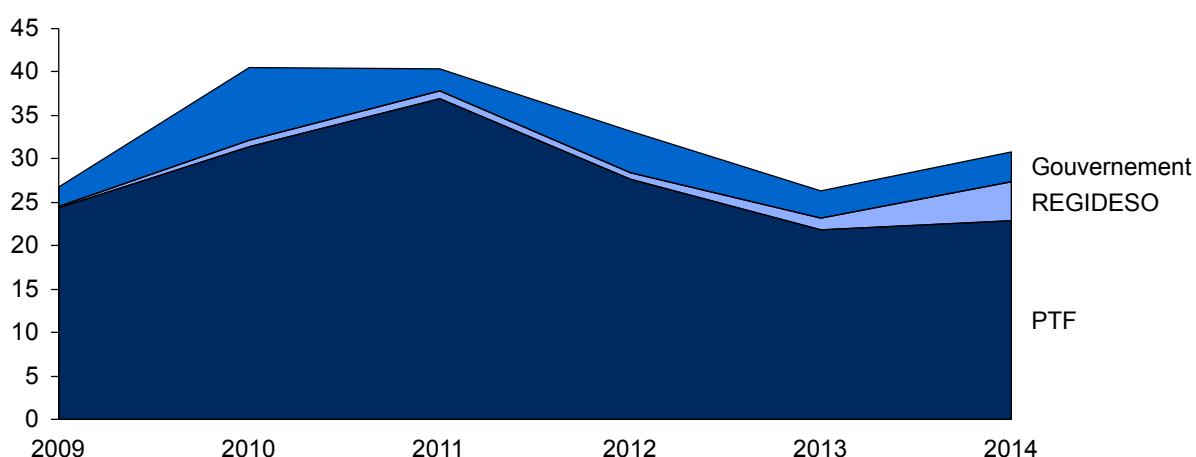
Depuis 2007, le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la réforme du secteur afin de trouver des réponses aux grands défis, notamment l'efficacité de la gestion des ressources en eau, le développement et la pérennisation des services d'eau et d'assainissement, ainsi que les modalités de financement. Cependant des lacunes persistent et devront être comblés pour certains dispositifs fondamentaux et certains comportements collaboratifs de SWA.

Politique et stratégie: En plus des politiques nationales et stratégies du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, les lois sur la décentralisation et le partenariat public – privé sont disponibles. Le Guide des indicateurs, l'Annexe Eau et Assainissement au Guide de l'élaboration des PCDC (plans communaux de développement communautaire) et la Stratégie nationale pour l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC/CLTS) sont des outils pour accélérer la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) et améliorer l'équité dans l'allocation des ressources y compris l'atteinte des groupes vulnérables. Le Code de l'assainissement est à finaliser et certains textes d'application sont à élaborer.

Dispositions institutionnelles : La réforme institutionnelle du secteur est très avancée et l'Agence en charge de régulation du secteur est fonctionnelle. Une Commission pour la clarification des rôles est à l'œuvre pour des améliorations en matière de gouvernance, de réglementation et de responsabilité, et surtout réduire le chevauchement et la duplication entre certaines Institutions et entre les 2 milieux (rural & urbain).

Financement du secteur : Le Rapport de la Revue Annuelle Conjointe 2013 (RAC) montre que les dépenses du Gouvernement pour le secteur Eau et Assainissement représentait **0,7%** des dépenses globales, sur une prévision de **2%** envisagée par la Stratégie Nationale de l'Eau (**SNEau**).

Graph 3 : Burundi : Evolution des dépenses 2009 – 2013 et prévisions 2014 (en mios USD)



Planification, supervision et révision : Les mécanismes de planification sont en place (PCDC, CDMT, PIP). Un cadre de supervision, d'évaluation et de revue (RAC/JSR) soutenu par un système d'information intégrant des données sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le secteur éducatif, avait beaucoup évolué ces dernières années. L'étape d'inclure les structures de santé dans ce processus est en cours.

Renforcement des capacités : Les financements pour un réseau national de professionnels eau, assainissement et environnement sont très limité et le Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement (GSEAE) n'est pas opérationnel depuis près de 2 ans. En outre, les capacités sont renforcées dans le cadre de la décentralisation et de la maîtrise de l'ouvrage communal en zones rurales et au niveau des services de base en zones urbaines.

En ce qui concerne les **comportements coopératifs** de SWA, le Gouvernement et les partenaires au développement collaborent pour améliorer les méthodes de travail dans le cadre du Groupe sectoriel eau, assainissement et environnement (GSEAE). Le Gouvernement a pris le leadership du processus de définition de la vision et de la stratégie du secteur, dont l'objectif principal est de parvenir à l'accès universel d'ici à 2030. Néanmoins, le Cadre GSEAE est à relancer car il n'est pas opérationnel aujourd'hui suite au retrait de certains partenaires au développement.

Au moment où le Gouvernement travaille à la standardisation et la simplification des procédures de financement et de décaissement, la plus part des partenaires de développement commençait à s'aligner progressivement à utilisation des systèmes définis par le pays.

Des progrès remarquables sont réalisés au niveau de la planification mais le système de supervision, d'évaluation et de rapportage reste faible et les données statistiques du secteur ne sont pas exhaustives. La Stratégie de mobilisation de financements est disponibles, cependant le secteur reste sous financé.

Tableau 2 : Application des comportements coopératifs de SWA par le Gouvernement et les Partenaires au développement

	COMPORTEMENTS COOPERATIFS SWA	GOVERNEMENT	PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT
1	Renforcer le rôle de direction et d'initiative du gouvernement dans les processus de planification sectorielle	★★★★☆	★★★★☆
2	Renforcer et utiliser les dispositifs et systèmes nationaux	★★★★☆	★★★★☆
3	Utiliser une plate-forme unique pour l'information et la Responsabilité mutuelle	★★★★☆	★★★★☆
4	Définir des stratégies de financement sectorielles viables pour l'eau et l'assainissement	★★★★☆	★★★★☆

Actions prioritaires à adopter pour garantir la préparation du secteur en vue des ODD

- Mettre l'eau et l'assainissement au rang des priorités avec la santé et l'éducation dans le dialogue avec les bailleurs de fonds, dans les plans de développement nationaux, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que dans les stratégies sectorielles des autres domaines ;
- Elaborer un système tarifaire adéquat pour le recouvrement des coûts liés à l'approvisionnement en eau et à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement, notamment le recouvrement des coûts d'évacuation des eaux usées à travers la facture d'eau, tenant compte de l'équité et de l'accessibilité de tous ;

- Définir précisément les rôles en matière de gouvernance, financement et supervision pour l'eau et l'assainissement en milieu rural et clairement séparer la fourniture de services et les fonctions de supervision pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain ;
- Le gouvernement et les partenaires au développement vont augmenter progressivement les allocations de financements en faveur du secteur dans le budget national selon une programmation financière intégré du secteur ;
- Le gouvernement est en train d'améliorer les procédures d'approvisionnement et de décaissement, les rendant plus transparentes et ainsi les partenaires au développement s'alignent progressivement à l'utilisation des systèmes du pays.
- Renforcer le mécanisme de coordination et du leadership dans le secteur et impliquer toutes les parties prenantes concernées, dans la chaine sectorielle de planification, de cadrage budgétaire et de suivi-évaluation, en partenariat avec le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation.

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

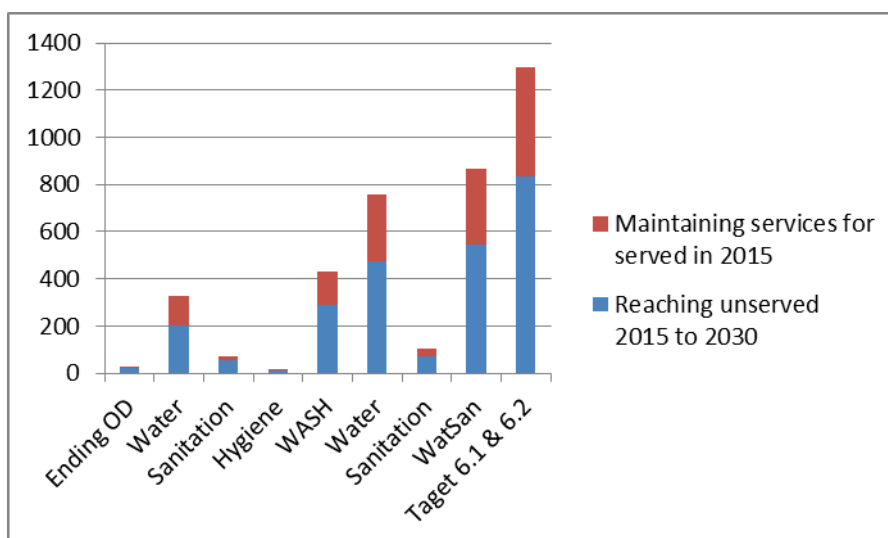
Besoins d'investissements et déficits de financement

Le Burundi aura besoin de **92,7 millions de dollars par an** pour parvenir aux ODD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La majorité des investissements sera destinée aux dépenses d'investissement à moyen terme et **plus de 70 %** de ce montant sera principalement consacrée aux besoins d'investissements en milieu urbain où la population est sans cesse croissante suite aux migrations et dont la plus part aspire aux services à gestion sécurisée.

On estime le déficit de financement actuel à **779 millions de dollars**. Ce déficit affecte avant tout l'assainissement et l'hygiène, pour lesquels les projections de financement actuelles couvrent 17 % des coûts et qui devraient bénéficier d'une augmentation rapide des contributions des ménages.

Tableau 3 et Graph 4 : Le Burundi aura besoin de 1298 millions de dollars pour construire et maintenir la couverture universelle de base

	Ending OD	Universal basic services				Universal safely managed services			
		Water	Sanitation	Hygiene	WASH	Water	Sanitation	WatSan	Target 6.1 & 6.2
Reaching unserved 2015 to 2030	21	204	55	9	289	475	69	544	833
Maintaining services for served in 2015	5	122	14	2	143	285	37	322	465



Les projections de financements disponibles indiquent une augmentation des allocations et des sources de financement fiscales plus prévisibles. Toutefois, les impôts à eux seuls ne suffiront pas pour garantir les progrès rapides nécessaires pour parvenir aux ODD.

Il faudra réduire au maximum les inefficacités, notamment celles liées aux différentes pertes en production et en exploitation, aux pertes en recouvrement des factures, et aux autres pertes liées aux mauvais investissements ou aux mauvaises collectes d'autres revenus liés à l'eau et l'assainissement.

Renforcer les mécanismes d'entretien et de maintenance pour améliorer la fonctionnalité des ouvrages et des installations, et rendre le service de qualité avec des charges récurrentes et des coûts d'exploitation raisonnables. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts sont toujours envisagées, notamment par la réduction de l'énergie et/ou recourir à l'utilisation de sources d'énergie alternatives.

Pour parvenir aux ODD et notamment pour mobiliser des fonds supplémentaires, il faudra adopter une stratégie agressive de mobilisation des ressources internes et externes, associant des contributions des ménages et du secteur privé, avec un accès à des finances commerciales.

4. Actions prévues pour favoriser le progrès vers les ODD – précisez l'agence responsable de chaque action lorsque c'est possible

a. **Politique et stratégie** : le Ministère de l'Energie et des Mines en charge l'eau potable et l'assainissement de base et le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida qui a en charge l'hygiène, vont collaborer pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC/CLTS) et des autres Stratégies pour accélérer la déclaration de la fin de la défécation à l'air libre dans toutes les Communes du pays d'ici à 2025 ;

b. En collaboration avec les autres partenaires du secteur, les Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement vont procéder à l'actualisation des politiques et stratégies pour garantir les progrès requis pour atteindre les ODD, tenant compte de la séparation des fonctions de supervision et de fourniture des services, d'ici à 2020 ;

c. **Renforcement des capacités** : des améliorations en termes capacités professionnelles et de gestion rationnelle des ressources humaines disponibles seront privilégiées pour l'efficacité de la régulation et la réglementation dans le secteur, d'ici à 2020.

d. D'ici à 2020, les Ministères chargé de l'eau, de l'assainissement et d'hygiène, vont s'organiser, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur, pour relancer le GSEAE et la RAC et inciter le renforcement des mécanismes de coordination au plus haut niveau pour mieux veiller à la mise en œuvre des recommandations prises dans le secteur à différents niveaux.

e. Les partenaires au développement vont progressivement utiliser les procédures d'approvisionnement et de décaissement du pays afin d'être totalement alignés sur le système pays d'ici à 2025.

f. Plans pour une utilisation plus efficace des ressources existantes :

(i) Les entreprises de services publics prendront des mesures de réduction progressive de différents coûts, notamment par la réduction de la consommation d'énergie et /ou de l'application de nouvelles technologies, (ii) Pour garantir une gestion transparente, les entreprises de services publics publieront des rapports annuels audités ;

g. Plans pour accéder à des financements supplémentaires :

(i) Pour parvenir à mieux gérer l'assainissement en milieu urbain, le gouvernement va élaborer des tarifs dans le cadre du principe pollueur-payeur, probablement en incluant la facture de l'assainissement liquide dans celle de l'eau potable d'ici à 2020, (ii) Pour faire face aux financements supplémentaires de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement va collaborer avec les entreprises de services publics pour commanditer une étude spécifique sur la variation des tarifs nécessaires pour la couverture des couts d'investissement, d'ici à 2020.

Bujumbura, Avril 2017